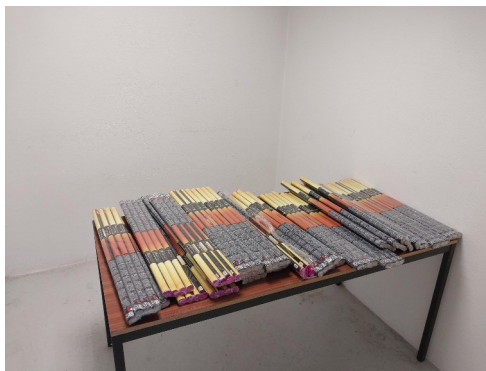


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisie de 277 engins pyrotechniques, 2 fumigènes et 5 batteries par la douane de Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 17 juillet 2026



À l'approche des événements festifs de ce début d'été (fête de la musique, coupe du monde, 14 juillet), la douane de Nouvelle-Aquitaine a accentué ses contrôles pour lutter contre le trafic d'engins pyrotechniques dans le fret express et postal ainsi que le vecteur routier. Depuis le 8 juin, elle a saisi 277 engins pyrotechniques, 2 fumigènes et 5 batteries élevant le nombre total de prises depuis le début d'année à plus de 600 articles. Ce bilan illustre la forte implication des brigades et des bureaux de douane sur le terrain.

Depuis plusieurs années, il est constaté une tendance préoccupante de détournement des engins pyrotechniques importés illégalement sur le territoire national. Initialement destinés à des fins festifs ou industriels, ces dispositifs sont de plus en plus souvent utilisés comme armes par destination lors de troubles à l'ordre public, de rassemblements festifs ou de manifestations sportives.

Pour combattre cette tendance, les bureaux et les brigades des douanes accentuent leurs contrôles.

La brigade des douanes de Pau a ainsi saisi 96 chandelles romaines à deux reprises les 17 et 18 juin derniers lors de contrôles dans le fret express. Les colis étaient destinés à un même particulier. L'introduction de ces marchandises en France en provenance d'un autre État membre est soumise à une autorisation préalable délivrée par l'autorité administrative.

En 2025, la douane française a saisi 189 063 engins pyrotechniques sur l'ensemble du territoire national.

Contact presse : Hervé Geffroy, adjoint au directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine, herve.geffroy@douane.finances.gouv.fr, 06 64 55 23 39